

Solidaires en action N° 93

Le 18 mars 2013

Flexibilité, précarité, ... : le patronat ne doit pas faire la loi

Les manifestations du 5 mars ont montré qu'un mouvement unitaire contre l'accord national interprofessionnel signé par le patronat, la CFDT, la CGC, la CFTC, soutenu par l'UNSA, et parrainé par le gouvernement, se développe. Ces cadeaux supplémentaires au patronat sont insupportables, ce texte ne doit pas être traduit dans la loi. La possibilité de baisse des salaires, la suppression de certains « plans sociaux » sans remettre en cause les licenciements, les recours juridiques plus difficiles pour les salariés volés par leur patron, la précarité toujours plus institutionnalisée avec l'invention d'un CDI intérimaire, ... **C'est le cahier revendicatif du MEDEF que le gouvernement propose de reprendre dans le Code du travail !**



Une fois de plus, l'unité syndicale est difficile. FO n'a pas signé l'accord national interprofessionnel, manifestait le 5 mars, mais signait dès le lendemain un accord de ce type pour l'ensemble des usines et centres Renault ! La CGT refuse toute initiative CGT/FSU/Solidaires. **Nous ne nous satisfaisons pas de cette situation et avons proposé aux organisations syndicales qui appelaient aux manifestations du 5, une intersyndicale pour décider des suites.** Nous souhaitons ne pas avoir les mêmes non-réponses qu'à notre proposition de janvier, et aille au-delà d'une journée d'action symbolique.

Une fois encore, **c'est à travers ce que nous pourrions impulser dans les entreprises et dans les localités que la dynamique unitaire peut s'imposer.** Tout est à faire dans chaque secteur professionnel : proposons des expressions unitaires qui déclinent concrètement les méfaits du texte signé en janvier, organisons des permanences et tournées syndicales pour expliquer ses dangers. Dans les départements, des choses sont d'ores et déjà organisées : meetings unitaires, collectifs larges avec des associations, parfois des organisations politiques, ... **Soyons à l'offensive, ne laissons pas le patronat et ses supporters faire la loi !**

Union
syndicale
Solidaires

144 boulevard de la Villette
75019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org
www.solidaires.org

Mar 2013

Le patronat ne doit pas faire la loi !

Non à l'accord sur l'insécurité de l'emploi
Le 5 mars et après, unité pour gagner !

Tract national à diffuser dans les entreprises,
les services publics, les lieux publics, etc.

Retraite : et c'est reparti pour une contre-réforme !

1993, 2003, 2007, 2010, ... les contre-réformes se succèdent et se ressemblent. De gauche ou de droite, les gouvernements mettent les mêmes arguments en avant pour justifier les attaques contre ce droit fondamental des travailleurs et des travailleuses : la retraite. Nous manquerions d'argent pour financer les retraites. **Pourtant, la richesse ne fait que croître, c'est la manière dont elle est utilisée et répartie qui est le problème !** Ayrault veut sans doute faire « mieux » que ses prédécesseurs, Balladur, Fillon et autres Sarkozy. **Une triple remise en cause de nos droits est prévue : allongement de la durée de cotisations, report de l'âge de la retraite, diminution des pensions !**

D'ores et déjà, une première note pour les militant-es est disponible ; elle explique les orientations gouvernementales et résume les deux derniers rapports du Conseil d'Orientation des Retraites. Nous nous sommes positionnés très clairement lors des actions de 2007 et 2010 contre le rapprochement des régimes, toujours prétexte à l'alignement par le bas, contre la transformation en un régime de par points ou comptes notionnels qui supprime les solidarités, à l'odeur de la capitalisation, renvoie chaque individu à lui-même en supprimant tout enjeu et revendication collective. **Le 11e rapport montre une situation des régimes en amélioration par rapport aux craintes de 2012, qui rendent encore plus crédibles nos propositions de meilleur partage de richesses pour abroger toutes les contre-réformes depuis 1993.** Nous devons les reprendre pour montrer que ce qui était possible en 2010 l'est plus encore aujourd'hui. Le 12e rapport lance de nombreuses pistes parfois contradictoires, que nous devons d'autant plus regarder rapidement que le gouvernement en avance plusieurs dans sa lettre de cadrage à sa commission d'experts chargée de proposer des scénarios en juin 2013.



Des tracts Solidaires, mettant en avant la possibilité de financer les retraites des salarié-es, seront régulièrement publiés à partir du mois d'avril.

PSA Aulnay : 9^{ème} semaine de grève contre la fermeture

Cela fait deux mois que la grève a débuté à PSA Aulnay, et la situation est toujours bloquée. Même l'annonce de la mise en place d'un médiateur n'a pas été suivie d'effet, comme l'a rappelé récemment au ministre, l'Union syndicale Solidaires. La grève est longue, difficile, mais les salarié-es d'Aulnay tiennent bon. **La solidarité financière demeure nécessaire.** Solidaires Industrie poursuit la centralisation des dons, remis aux grévistes qui gèrent l'ensemble à travers une caisse de solidarité.



Mais la solidarité doit aussi s'exercer sous d'autres formes : dans toutes les entreprises, il faut faire connaître la lutte des camarades d'Aulnay, **chaque bulletin syndical, chaque panneau syndical, doit permettre à tous les salarié-es du pays de suivre la résistance des ouvriers de PSA.** Dans les localités, les meetings de soutien organisés par les unions syndicales interprofessionnelles jouent aussi ce rôle.

La solidarité passe aussi par l'entrée en grève des salarié-es des autres sites de PSA. Les syndicats les plus implantés à PSA ne font pas ce travail ; nous devons montrer l'utilité du syndicalisme Solidaires en organisant des diffusions de tracts, régulièrement, dans ou devant les autres usines.

Les motions de soutien renforcent le moral des grévistes, mais c'est d'une solidarité active, directe, concrète et multiforme dont ils et elles ont besoin !

Virgin : oui à la reprise, non à la fermeture des magasins !

Le 21 mars aura lieu l'audience intermédiaire devant le Tribunal de Commerce dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire. Même si cette audience aura un caractère avant tout « technique », il est primordial de continuer à montrer que l'ensemble du personnel de *Virgin Stores* reste mobilisé et se montre extrêmement attentif quant à l'avenir de nos 1200 emplois. **C'est pourquoi, l'intersyndicale CFTC, CGC, CGT, FO, SUD, donne rendez-vous à partir de 9h devant le Tribunal de Commerce de Paris.**



Une action en direction de *Lagarrière*, l'actionnaire historique de *Virgin* dont la responsabilité dans la déconfiture de notre enseigne est tout aussi importante que celle de *Butler*, est prévue le même jour.

Vitalis (Poitiers) : 10 jours de grève pour quelques € par jour !

Les 16 salariés de l'atelier du réseau de transport urbain de Poitiers (*Vitalis*) ont demandé le doublement d'une prime journalière de 8,5 €. **La direction a refusé et proposé ... une dégradation des conditions de travail !**

Les lois antigèves dans les transports terrestres de personnes ont été promulguées sous le prétexte de « favoriser le dialogue social ». Encore une preuve de cette tromperie : fin février, la direction a repoussé les demandes de la section syndicale Solidaires Transport ; début mars, le préavis de grève n'a permis aucune négociation. Après 10 jours de grève, la direction proposait d'accorder le doublement de la prime à une partie du personnel seulement, et à condition de commencer à 4h30 au lieu de 5h30 et de prendre du travail en plus !

Vire (Calvados) : suffit la casse ... la maternité vivra !

Le projet de fermeture de la maternité de Vire remonte à l'ère Sarkozy, il est repris sous la présidence de Hollande. Il s'inscrit dans la volonté de restructurer le secteur hospitalier avec pour seule logique, la logique comptable, au détriment de l'intérêt des populations, de l'emploi, des dynamiques locales. Les dynamiques locales reposent sur un tissu de services publics qui favorise le développement économique, l'emploi, l'aménagement du territoire. Elles sont mises à mal depuis trop longtemps avec les fermetures orchestrées des bureaux de poste, des perceptions, des écoles, des services hospitaliers.... La Coordination Nationale des Comités Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité et le collectif Notre Santé en Danger (dont la fédération SUD Santé Sociaux est membre fondateur) organisent un rassemblement le 23 mars, à Vire : pour sauver la maternité, les services publics, les dynamiques locales et l'emploi.

Une maternité sur cinq a été fermée ces douze dernières années en France

Droits des femmes : après le 8 mars aussi !

De nombreuses lois instaurent l'égalité de droit, entre les femmes et les hommes. Dans les faits, la lutte des femmes pour l'égalité (au travail, dans la famille, la société, en politique), contre les violences, pour le droit à disposer de leur corps, n'est jamais terminée, toujours remise en cause, dans une société patriarcale. Pourtant le féminisme est un combat de transformation sociale qui permet le progrès social pour les femmes et les hommes !



La crise et son utilisation par le patronat accentuent la dépendance des femmes, leur travail gratuit et « invisible » (tâches domestiques, garde des enfants) ; elle met en danger la santé physique et psychique des femmes. Les attaques contre les services publics et les coupes budgétaires obligent les femmes à prendre en charge les obligations sociales de l'Etat. Par exemple, l'accueil des jeunes enfants est un élément constitutif de l'égalité professionnelle.

Les violences faites aux femmes (conjugales, familiales, sociales) sont trop souvent marquées du sceau de l'impunité. Prostitution et marchandisation du corps des femmes, qui se nourrissent de la détresse sociale, sont de plus en plus banalisées. Précarité, temps partiel, temps partiel imposé, chômage, carrières discontinues, plafonnées et bloquées se traduisent par des retraites minorées de 600 euros, en moyenne, par rapport à celles des hommes.



« Tout projet de loi doit faire l'objet d'une étude d'impact sur le genre » a déclaré Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des Femmes. Ce principe n'a pas résisté à la volonté de transposer dans la loi l'Accord National Interprofessionnel : **temps partiel de 24 heures minimum par semaine, mais ... dérogations multiples, annualisation du temps de travail et possibilité pour l'employeur de modifier la durée du temps de travail jusqu'à 8 fois dans l'année.**

Hollande avait promis 1 CIVG par centre hospitalier. Mais rien ne bouge alors que 180 centres ont fermé depuis 2002. Le manque de moyens et de volonté politique font payer aux femmes en demande d'Interruption Volontaire de Grossesse un lourd tribut : date de rendez-vous éloignée, risque de hors délai, course à l'établissement pouvant les accueillir, pas de choix de la méthode, de l'anesthésie...



Les manifestations du 8 mars rappellent que cette journée n'est pas « la journée de la femme » mais une journée internationale de lutte pour le droit des femmes ». Au-delà, le combat féministe dont l'Union syndicale Solidaires se réclame concerne nos activités quotidiennes, nos revendications, notre mode de fonctionnement, nos priorités revendicatives, ...

La Poste (91) : facteurs/trices en grève reconductible

Suite à l'annonce, par la direction, de la délocalisation des facteurs/trices d'Epinaux sur Orge vers Morsang et de la délocalisation des tournées colis de Morsang vers l'agence Coliposte de Lisses, **les agents des centres courriers concernés, fermement opposés à ce projet, et soutenus par le syndicat SUD Poste 91, ont décidé la grève illimitée** à partir du mercredi 6 mars. Aucune négociation n'a été possible avant la grève, malgré les préavis déposés.

Hospices Civils de Lyon : non à la privatisation de l'entretien !

Toujours en recherche d'économies sur le dos du personnel, la direction veut privatiser l'entretien, transférer à la sous-traitance des emplois publics. A terme, 800 postes d'Agents des Services Hospitaliers sont menacés. **Au contraire, le personnel des HCL, avec les syndicats SUD, CGT, FO, CFDT, revendiquent le maintien de tous ces postes d'agents publics et la titularisation de tous les salarié-es en Contrats à Durée Déterminée.** Un rassemblement a eu lieu le 13 mars...

Education nationale : grève nationale le jeudi 28 mars

Après la très forte mobilisation lors de la grève nationale du 12 février, le ministre n'a apporté aucune réponse aux personnels. Il a pris ainsi la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage dans le premier degré. Le lundi 25 mars, à l'appel de leurs syndicats départementaux (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education, STE 75 CNT), les professeurs des écoles seront à nouveau en grève à Paris pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

RYTHMES SCOLAIRES

- Pour les élèves, la semaine sera plus chargée qu'auparavant !
- Pour les personnels l'amplitude de travail va augmenter !
- Avec le "Projet éducatif territorial", les communes auront plus de pouvoir sur l'organisation de notre travail !

Aucune organisation syndicale n'a voté pour le projet de décret au Conseil supérieur de l'éducation et au Comité technique ministériel, mais le ministre veut passer en force ! Après le succès de la grève nationale du 22 janvier et les mobilisations locales du 23 janvier : L'action se construit maintenant !

NE PEILLON PAS !
Mobilisons-nous pour l'abandon du projet Peillon sur les rythmes scolaires !

ASSEZ DE DÉGRADATIONS DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

SUD Fédération SUD Education
17 Boulevard de la Libération • 92000 St Denis
Tél. : 01 42 42 90 00 • Fax : 01 42 42 90 22
fede@education.org • www.sudeducation.org

Pour une autre société !
Pour une autre école !
Pour un service public
d'éducation égalitaire !

Cette réforme inacceptable n'a reçu l'approbation d'aucune organisation syndicale. Le ministre doit rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais. Pour cela, il doit **abroger le décret sur les rythmes scolaires et mettre en chantier un autre projet qui réponde aux besoins des élèves et aux revendications des personnels**. Ce texte, s'il était mis en œuvre, n'apporterait aucune amélioration significative pour les élèves et dégraderait un peu plus les conditions de travail des personnels.

La politique gouvernementale sur la question des rythmes scolaires s'inscrit dans la logique de la loi d'orientation, qui va dans le sens d'une territorialisation de l'école et d'un éclatement du cadre de référence nationale avec :

- Le pilotage des cartes de formation professionnelle.
- La prise en charge des services d'orientation par les régions.
- Le transfert aux collectivités locales de missions dans le premier degré comme dans le second degré.

Un pas supplémentaire sera franchi vers une décentralisation du système éducatif. Toutes ces raisons amènent à s'opposer au projet de loi présenté par V. Peillon.

Sur de nombreux autres sujets, les fédérations syndicales constatent que le gouvernement ne rompt pas avec les politiques précédentes. Les salaires et traitements ne sont toujours pas revalorisés, les fondements mis en place par la loi Fillon de 2005 ne sont pas remis en cause, la programmation budgétaire est très insuffisante, comme le confirme la communication des mesures de carte scolaire et des dotations horaires pour la rentrée 2013. Les conditions de vie et de travail, pour de trop nombreux élèves et personnels, continuent à se détériorer et la précarité se développe. **Les fédérations FERC CGT, FNEC FP FO, SUD ÉDUCATION et la FTE CNT appellent tous les personnels à faire grève le 28 mars** et à se réunir pour décider des suites à donner à la mobilisation pour obtenir l'abrogation immédiate du décret sur les rythmes scolaires et l'ouverture de réelles négociations sur les revendications des personnels.

Santé : à quand l'abrogation des ordres paramédicaux ?

PARTI SOCIALISTE AUX ORDRES DES ORDRES

ORDRES PROFESSIONNELS ABROGATION IMMEDIATE!

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, Sud santé, UNSA santé sociaux, représentant l'ultra majorité des professionnels publics et privé paramédicaux soumis aux ordres, a été auditionnée par le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale. Nous avons rappelé la position de l'intersyndicale, à savoir :

- ⇒ **l'abrogation des ordres paramédicaux**, même si nous verrions comme une étape une mesure intermédiaire consistant à rendre l'inscription facultative,
- ⇒ **la réintégration des missions de l'ordre au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales**, structure nationale,
- ⇒ **le renvoi des questions disciplinaire au droit commun public et privé**,
- ⇒ **le reclassement des salarié-es des ordres au sein des Agences Régionales de Santé**.

L'intersyndicale appelle les professionnels, pour accélérer le dossier, à interpeller les élus locaux et nationaux. Ce dont ont besoins les professions paramédicales pour exercer leurs missions en toute sécurité auprès de la population ce sont des moyens pour prodiguer des soins de qualité et pas d'un ordre répressif. **La non adhésion à l'ordre ne doit pas mettre en difficulté les personnels infirmiers dans leur carrière, leur recrutement et l'exercice de leur profession.**

Fonction Publique : pas de dégel pour le point d'indice !

Le gouvernement a fait le choix de l'austérité. **Cela se traduira, pour les agents de la Fonction publique, par la poursuite du gel du point d'indice**. Il n'y aura donc pas d'augmentation en 2013. Solidaires Fonction Publique ne peut accepter que le point d'indice soit absent des négociations. Une réponse intersyndicale est nécessaire, Solidaires continue de tout faire pour que ce soit possible. Déjà, une pétition unitaire est disponible : www.syndicat.org/petition/index.php?petition=11

Concernant le jour de carence, le ministère confirme son intention de voir cette question intégrée dans le prochain correctif budgétaire à la loi de finances 2013.